

BARÈME INTRA 2017 : TABLEAU DE SYNTHÈSE

1 SITUATION PROFESSIONNELLE

Ancienneté de poste

10 points par année
 ► + 50 pts par tranche de 3 ans d'ancienneté dans le poste jusqu'à 6 ans
 ► + 100 pts par tranche de 3 ans d'ancienneté dans le poste à partir de 9 ans
ex. 12 ans d'ancienneté = 50 + 50 + 100 + 100

Échelon

21 pts pour les 1, 2, 3 échelons puis 7 pts par échelon
 Pour les hors classe, 49 points forfaitaires + 7 pts par échelon de la hors classe

2 SITUATIONS ADMINISTRATIVES

Stagiaires reclassés

Fonctionnaires stagiaires enseignants et CPE ex enseignant contractuel ou ex COP contractuel ou ex MAGE ou ex MISE ou ex AED ou ex AESH ou ex EAP justifiant de 1 an de service comme non-titulaire au cours des deux années scolaires précédentes le stage ou 2 ans en tant que EAP.

100 pts sur voeux DPT, ACA, ZRD, ZRA si reclassent jusqu'au 4^{ème} échelon ; 115 pts sur voeux DPT, ACA, ZRD, ZRA si reclassement au 5^{ème} échelon ; 130 pts sur voeux DPT, ACA, ZRD, ZRA si reclassement au 6^{ème} échelon ou plus.

Stagiaires pour ceux qui ne bénéficient pas de points de reclassement

50 pts sur un seul voeu au choix

Stagiaire ex titulaire - réintégration - sortie d'adaptation

1000 pts sur voeux DPT, ACA, ZRD, ZRA (*) correspondant à l'ancienne affectation.

Mesure de carte scolaire en établissement (MCS)

1500 pts sur les voeux ETA, COM, DPT, ZRD correspondant au poste supprimé

Mesure de carte scolaire de ZR à établissement

1200 pts sur voeux ZRD, DPT correspondant au poste supprimé

Ex MCS

1500 points sur voeu Etablissement ou COM poste perdu avec obligation de remplir l'annexe correspondante.

Sortie de CLD (Congé de Longue Durée) avec perte de poste

1500 points sur voeu DPT ou ZR par éloignement progressif par rapport à l'ancien poste.

Reconversions

1000 pts sur DPT correspondant à l'ancienne affectation

TZR

3 ans = 100 points, 4 ans = 200 points, 5 ans et plus = 300 points sur voeux COM, DPT (tout type d'établissement).

BONIFICATIONS ÉDUCATION PRIORITAIRE (voir pages 12 et 13)

3 SITUATIONS FAMILIALES

Date de prise en compte

Cas général au 01/09/2016. Certificat de grossesse constatée au plus tard au 1er janvier 2017. Pour les PACS avant le 01/01/2016 : avis d'imposition commune 2015 ; du 01/01/2016 au 01/09/2016 : déclaration commune 2016 à fournir au plus tard le 15/09/2017 (en attendant attestation sur l'honneur). Mariage au 31/08/2016.

Rapprochement de conjoint (RC)

150.2 pts sur voeu ACA, DPT, ZRA, ZRD (*) ; 50.2 pts sur voeu COM (*)
 100 pts/enfants de moins de 20 ans au 01/09/2017 sur voeux COM (*), DPT (*), ZRD, ZRA

Mutation simultanée de conjoints

100 pts sur voeux DPT (*), ZRD, ZRA - 50 pts sur voeux COM (*)
 100 pts/enfant de moins de 20 ans au 01/09/2017 sur voeux COM (*), DPT(*), ZRD, ZRA

Demande au titre de la résidence de l'enfant

150 pts sur voeux DPT(*), ZRD, ZRA
 50 pts sur voeux COM (*)
 100 pts/enfant de moins de 18 ans au 01/09/2017 sur voeux COM(*), DPT(*), ZRD, ZRA

Séparation

Les périodes de congé parental et de disponibilité pour suivre le conjoint sont comptabilisées pour moitié.
 Pour 6 mois de séparation = 95 pts, 1 an = 190 pts, 1 an 6 mois = 285 pts, 2 ans = 325 pts, 2 ans 6 mois = 420 pts, 3 ans = 475 pts, 3 ans et 6 mois = 570 pts, 4 ans et 4 ans et 6 mois = 600 pts, 5 ans et plus = 650 pts sur voeux DPT (*), ZRD, ZRA.
 La séparation doit être effective au moins 6 mois par an.

4 SITUATIONS ET CHOIX INDIVIDUELS

Voeu préférentiel

20 pts/an à partir de la deuxième demande pour le voeu 1 DPT (tout type d'établissement) plafonné à 100 points.
 Fournir les pièces justificatives.

Mutation Simultanée de non conjoints

Aucune bonification

Agrégé formulant des voeux lycée

250 points sur voeu COM, DPT type lycée, SGT

Dossier handicap

1000 pts sur voeux DPT, ZRD au cas par cas pour COM ou ETAB et 100 pts sur les voeux DPT ou COM non bonifiés à 1000 pts.

Dossier social

900 pts à titre exceptionnel sur voeu à définir

Sportif de haut niveau en sortie de dispositif et en ATP

50 pts par année d'ATP plafonné à 500 pts (10 ans)